

	COMPTE-RENDU	Page 1 / 6
	CONSEIL MUNICIPAL Du 15 NOVEMBRE 2018 à 20H00	

L'an deux mil dix-huit, le quinze novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 8 novembre 2018, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

Mme **BERTAULT** – M. **REMMERIE** – Maire-adjoints

M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **LALOUETTE** – Mmes **DEPAIX** – **DUPLESSIS .C .** – **BERGMANN** – MM. **SORAIS** – **CHARRIER** – Mme **AUROUX** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **DESBLACHES** à M. **GODOY**

Mme **HENRY** à M. **LALOUETTE**

M. **DALY** à M. **REMMERIE**

M. **FERDOEL** à Mme **BERTAULT**

M. **MARTIN** à M. **ALBERT**

Mme **DUPLESSIS E.** à Mme **DUPLESSIS C.**

M. **KLIMCZAK** à M. **CHARRIER**

Secrétaire de séance : Chantal BERGMANN

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 11/10/2018

Ajouts à l'ordre du jour : - Intercommunalité – Schéma Régional des Carrières
- Intercommunalité – Modification des statuts

Retrait à l'ordre du jour : - Tarification de l'aire de camping-cars

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Finances**
- **Budget – Décision modificative n°1**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Il est proposé au Conseil la décision modificative n°1 suivante :

- **Section d'investissement**

Afin de régulariser les écritures de rétrocession liées au PSPG, et de procéder aux écritures de transferts d'imputations entre des lignes d'inventaires, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section Investissement) en dépenses et en recettes pour un montant de 271 240.00 €.

	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses d'ordre	041	2111	28 500.00 €
	041	2128	710.00 €
	041	2132	7 500.00 €
	041	21312	119 500.00 €
	041	21318	115 000.00 €
Recettes d'ordre	041	204412	28 500.00 €
	041	2031	242 710.00 €

La section d'investissement s'équilibre donc à 4 675 928.41 €.

- Section de Fonctionnement

Compte tenu des demandes exceptionnelles de subventions, il convient d'alimenter le compte 6574 :

	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses imprévues		022	- 5 000.00 €
Subventions de fonctionnement	65	6574	+ 5 000.00 €

L'équilibre de la section de fonctionnement reste inchangé.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les virements et les inscriptions de crédits repris ci-dessus.

Votée à l'unanimité

- **Révision des attributions de compensation 2018**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la CC-CVL réunie le 26 septembre dernier, a déterminé l'attribution de compensation affectée à la commune d'Avoine. Cette révision a été entérinée par le Conseil Communautaire en date du 25/10/2018 et détaillée comme suit :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION AVOINE :

Attribution de compensation 2018	2.419.783 €
Coût des subventions allouées aux Comités de Jumelage	+ 1.500 €
Attribution de compensation 2018	2.421.283 €

Votée à l'unanimité

- **Subventions**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

- Subvention de 1.500,00 € au profit du Comité de jumelage HEEMSEN.
- Subvention de de 2.000,00 € au profit de l'USEAB pour la création d'une activité multisports.
- Compte tenu du changement de formule du marché de Noël, et soucieux de respecter l'équité envers chacune des associations, une subvention de 700,00 € est versée au profit de la Croix Rouge et du Secours Populaire.

Votées à l'unanimité

- **Modification de la Taxe d'Aménagement**

Intervenant : Didier GODOY

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances- Personnel » du 10/10/2018 ;

La taxe d'aménagement (TA) s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Actuellement, le taux relatif à la TA appliqué par la commune d'Avoine est de 1 %.

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%.

Il est proposé de passer le taux de la taxe d'aménagement de 1 % à 1,5 % sur tout le territoire de la commune.

Votée à l'unanimité

- **Participation financière Classe ULIS**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de participation financière émanant de la Commune de CHINON relative aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique Mirabeau accueillant une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). En effet, un(e) élève domicilié(e) sur la Commune d'AVOINE est scolarisé(e) dans cette classe ULIS de CHINON.

En vertu de l'application de la délibération n°2018-087 du 11 septembre 2018 de la commune de Chinon, la commune d'Avoine se doit de participer aux frais de fonctionnement pour un montant de 946,77 €.

Votée à l'unanimité

- **Affaires Générales**
 - **Commission électorale – Désignation des délégués Répertoire Electoral Unique (REU)**

Intervenant : Didier GODOY

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;
Considérant qu'il convient de nommer des membres de la commission de contrôle au sein du Conseil Municipal,

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Il est proposé de désigner, comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire	Liste
M. Jean-Marcel ALBERT	Principale
Mme Yasmina ASTIER	Principale
Mme Chantal BERGMANN	Principale
M. Francis KLIMCZAK	2 ^{ème} liste
M. Patrice CHARRIER	2 ^{ème} liste

Pour la liste principale, il est précisé que M. FERDOEL ne souhaitant pas participer à cette commission il est proposé, dans l'ordre du tableau : Mme BERGMANN. Pour la seconde liste, M. CHARRIER est proposé à la place de M. SORAIS pour le même motif.

Votée à l'unanimité

- **Extension de la Maison de la Santé – Cession de parcelle à Touraine Logement**

Intervenant : Didier GODOY

Vu la délibération du 10 Septembre 2018 relative au déclassement du domaine public d'une emprise foncière dans le cadre d'un projet d'extension de la maison de la santé,

Vu la modification du parcellaire cadastral certifié le 23/10/2018,

Il est proposé au Conseil de céder la parcelle cadastrée AL 909 au profit de Touraine Logement afin de réaliser cette extension.

La superficie de cette parcelle est de 1852 m².

Il est proposé de céder cette parcelle, pour la somme de 8.00 € du m² soit un total de 14.816,00 € net (quatorze mille huit cent seize euros). Les frais de notaire seront à la charge de Touraine Logement. Maître ANGLADA, Notaire à Chinon, sera chargé d'établir l'acte de vente.

Votée à l'unanimité

- **Déploiement de la fibre – Implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO)**

Intervenant : Laurent LALOUETTE

Aux termes d'une procédure de publicité et de mise en concurrence initiée par le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, et reprise par Val de Loire Numérique, TDF Fibre, filiale à 100% de TDF (Télédiffusion France) a été désignée comme attributaire d'une convention de délégation de service public d'une durée de 25 ans, pour la conception, la réalisation, l'établissement, l'exploitation, le financement et la commercialisation d'un réseau fibre optique à usage grand public et professionnel, sur les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

La convention de délégation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Afin de faciliter les échanges entre les entités, la société TDF Fibre a créé une nouvelle société dénommée Val de Loire Fibre.

Cette société prévoit d'intervenir sur la commune d'Avoine dès 2019 pour des travaux de génie civil et de création d'infrastructures (câbles, NRO,...).

Pour se faire, la société Val de Loire Fibre souhaite acquérir à 1 € du m² une parcelle de terrain d'environ 75 m² Rue de la Tranchée à proximité du Stade Marcel Vignaud, qui servirait d'assiette foncière du nœud de raccordement Optique.

A la fin de la concession, le terrain ainsi que les équipements techniques seront rétrocédés au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique.

Dans l'attente de ladite cession dont le temps de la procédure est incompatible avec celui des premiers travaux programmés par la Société Val de Loire Fibre, il convient d'autoriser la société Val de Loire Fibre à commencer dès à présent les travaux afin de permettre la création du NRO dans les plus brefs délais.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'implantation du NRO (RAL 1015 – Ivoire) Rue de la Tranchée à proximité du Stade Marcel Vignaud et notamment sur la parcelle cadastrée ZH 88 pour une emprise foncière d'environ 75 m² ;
- D'autoriser la cession du terrain d'assiette du NRO d'une surface d'environ 75 m² au prix de 1 € du m² ;
- De faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de la parcelle ZH 88 en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO ;
- De préciser que les frais inhérents au bornage et à la vente seront entièrement supportés par la société Val de Loire Fibre ;
- De l'autoriser à signer tout acte relatif à la cession du terrain d'assiette du NRO ;
- D'autoriser la société Val de Loire Fibre à commencer les travaux.

Votée à l'unanimité

- **Culture**

Intervenant : Didier GODOY

- **Saison Culturelle 2018/2019**

- Contrat de cession Gérard Drouhot Productions SA pour la prestation de « KIMBEROSE » le 26/04/2019 pour un montant de 4.220,00 € TTC.

Voté à l'unanimité

- **Ajouts à l'ordre du jour**

- **Intercommunalité – Schéma Régional des Carrières**

Intervenant : Didier GODOY

Le Préfet de Région a adressé à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire un Schéma Régional des Carrières de l'Observatoire Régional des matériaux de carrières.

Le Président de la Communauté de Communes demande aux communes adhérentes de consulter ce schéma qui est soumis pour avis, avant son achèvement.

La partie de ce schéma qui concerne la Pays du Chinonais représente notamment le territoire de la Communauté de Communes. Il est constaté qu'aucune commune de notre EPCI n'est concernée par la présence d'une carrière.

Dans cette perspective, M. le Maire demande à l'assemblée de formuler des observations et propositions sur ce projet avant que ce dernier ne soit soumis aux procédures de consultation des instances et de participation du public.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le Schéma Régional des Carrières.

Voté à l'unanimité

- **Modification des statuts de la CC-CVL -- Compétence « Assainissement »**

Intervenant : Didier GODOY

La loi n°2018/702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés de communes a rendu nécessaire l'inscription de la compétence

« assainissement » parmi les compétences optionnelles figurant à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L. 5211-20 du CGCT, chaque commune adhérente de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire doit se prononcer sur l'adoption de cette modification statutaire.

Votée à l'unanimité

• Informations diverses

M. GODOY fait lecture des remerciements adressés par courrier :

- de la Compagnie du petit Monde pour le soutien financier et logistique dans le cadre de la 18^{ème} édition du festival « Confluences ».
- d'Isabelle RAIMOND-PAVERO pour l'accueil qui a été réservé au Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire, Jean-Gérard PAUMIER lors de sa visite du 4 octobre 2018.
- du Club Cyclo Sport Chinonais pour la subvention attribuée pour l'organisation de la course cycliste du 13 mai 2018, ainsi que pour le prêt de la salle Mansart.
- Des Restos du Cœur pour les places offertes aux bénéficiaires pour la soirée de « Olivier LAURENT ».

Enfin, M. le Maire tient à préciser que la cession du Centre Equestre est engagée et ce, dans le respect du cahier des charges déposé chez Maître COQUEMA, Notaire Groupe MONASSIER à Joué les Tours.

Toutefois, le nom de l'acquéreur ne sera communicable lorsque l'acte sera définitivement signé par les parties.

M. CHARRIER a souhaité obtenir une précision quant au montant de la cession.

M. le Maire a confirmé que le montant de la cession correspond au montant arrêté par la délibération en date du 22/05/2018.

• Questions diverses

M. CHARRIER souhaiterait avoir une explication quant à la modification du jour de la semaine retenu pour les séances du conseil Municipal (le jeudi plutôt que le lundi).

M. le Maire a signalé que le choix du jour relevait de ses disponibilités calendaires.

M. CHARRIER précise que certaines commissions étaient très souvent fixés les jeudis au sein de la CC-CVL d'où la difficulté de concilier la participation aux réunions.

M. CHARRIER interroge Mme BERTAULT quant à la nouvelle formule du marché de Noël.

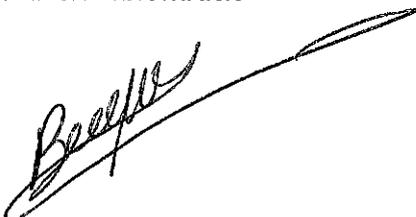
Celle-ci précise qu'après réflexion avec la commission « Fêtes et Cérémonies », il a été décidé de modifier notre marché de Noël qui s'essouffait et de proposer cette année, un marché gourmand axé sur les métiers de bouche.

M. GODOY précise que M. SORAIS participe au travail de la commission fêtes et cérémonies et qu'il est au courant des modifications envisagées.

Une présentation détaillée de l'évènement vous sera communiquée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Chantal BERGMANN



Le Maire,
Didier GODOY

